

COMPTE RENDU DE LA REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du
14 DECEMBRE 2021

Ordre du jour : réforme de la durée légale du travail dans la fonction publique territoriale, plan de relance numérique à l'école (complément), rémunération des agents recenseurs, réparation d'un mat d'éclairage public, achat d'un meuble pour la cantine, DM n°5, rapport d'activité 2020 de Dinan Agglomération, questions diverses

Réforme de la durée légale de travail dans la fonction publique territoriale

Le Maire présente la réforme concernant la durée légale du travail dans la fonction publique qui est de 1 607 H. L'harmonisation de cette durée au sein de la fonction publique territoriale est applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

La délibération du 12/12/2001 validant le protocole des 35 H indiquait un volume annuel de 1554 H à compter du 1^{er} janvier 2002 (+ 7 H depuis 2005 pour la journée de solidarité).

Les agents ont été informés individuellement de cette réforme, le bureau municipal en a discuté et une réunion collective de tous les agents a été organisée.

Désormais, un planning prévisionnel sera fait en début d'année prévoyant les semaines travaillées, les jours de congés et les RTT pour les agents qui y ont droit. Le volume annuel devra être de 1607 heures pour les agents à temps complet et proratisé en fonction de la durée hebdomadaire de service pour les agents à temps non complet.

Les collectivités doivent mettre à jour leur durée légale du travail à compter du 1^{er} janvier 2022, après avoir saisi le Comité Technique Départemental. Vu les contraintes administratives de la commune et du Comité Technique, le dossier de saisine ne pourra pas être examiné dans le délai.

En conséquence, le conseil décide :

- ✓ de prendre une délibération d'intention d'appliquer la réforme à compter du 1^{er} janvier 2022
- ✓ de saisir le Comité Technique comme le prévoit la réglementation.

La réforme a mis en évidence que le calcul du volume annuel fait apparaître pour 2021 soit un excédent d'heures travaillées, soit un déficit, soit un équilibre, tout en sachant que les agents ont effectué leurs 35 H par semaine (proratisé pour le TNC). Afin de repartir à zéro au 1^{er} janvier 2022, le bureau municipal avait proposé pour chaque agent en fonction de sa situation

- ♦ de mettre le crédit d'heures constaté au 31/12/2021 sur le Compte Epargne Temps
- ♦ d'effacer le déficit d'heures

Lors de la réunion du personnel, cette proposition avait été acceptée. Le conseil municipal valide cette proposition.

Le Maire rappelle qu'un Compte Epargne Temps a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2016.

Plan de relance numérique à l'école (complément).

Dans le cadre du plan de relance numérique Ecole, le conseil décide de compléter le matériel informatique de l'école par l'acquisition de : 11 tablettes + les protections, 1 serveur NAS, 1 répéteur, 10 casques

Montant total : 4 600 € chez Manutan Collectivité

Rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. 2 agents recenseurs vont être nommés par arrêté du Maire.

Le conseil fixe leur rémunération de la façon suivante :

Feuille de logement : 1.50 €
 Bulletin individuel : 2.00 €
 Séance de formation : 40 € la séance (2 séances par agent)
 Tournée de reconnaissance : 40 €
 Frais de déplacement : 150 €

Réparation d'un mat d'éclairage public dans la Résidence des Grands Tilleuls

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'étude concernant la rénovation d'un mât d'éclairage public accidenté dans la Résidence des Grands Tilleuls, présentée par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 270.08 € TTC

Conformément aux dispositions du règlement financier du SDE, la participation financière de la commune s'élève à 764.40 €

Achat d'un meuble pour la cantine

Le conseil municipal décide d'acheter un meuble pour la cantine et approuve le devis de BRICO DEPOT d'un montant de 444 €.

DM n° 5

Le conseil municipal décide de voter les crédits suivants :

| <u>Objet</u> | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|---|------------------------|------------------------|
| <u>FONCTIONNEMENT</u> | | |
| 60632 – Fourniture Petit équipement | 6 000 | |
| 60633 – Fournitures de voirie | 2 500 | |
| 60636 – Vêtements de travail | 240 | |
| 6236 – Imprimés | 200 | |
| 63512 – Taxes foncière | 120 | |
| 6413 – Personnel non titulaire | 2 000 | |
| 6451 – Cotisations URSSAF | 3 500 | |
| 6718 - Charges exceptionnelles | 380 | |
| 022 – Dépenses imprévues | 17 378 | |
| 6419 – Remb. Rémunérations (arrêts maladie | | 10 000 |
| 70323 – Redevance occupation domaine public | | 620 |
| 7067 – Cantine, garderie | | 4 000 |
| 70878 – Remboursement de frais par particuliers | | 610 |
| 73223 – FPIC | | 3 441 |
| 74718 – Remb. Frais par Etat (élections, masques) | | 996 |
| 7473 – Régul frais transport RPI par le 35 | | 9 447 |
| 74778 – Remb. Frais par Plesder | | -2 400 |
| 752 – Locations de salles | | 5 000 |
| 7788 – Produit exceptionnel | | 1 104 |
| TOTAL | 32 818 | 32 818 |
| <u>INVESTISSEMENT</u> | | |
| 2041582 – Réparation mat EP Grands Tilleuls | 800 | |
| 2184 – 228 – Meuble pour cantine | 600 | |
| 020 – Dépenses imprévues | -1 400 | |
| TOTAL | 0 | 0 |

Rapport d'activité 2020 de Dinan Agglomération

Le Maire a présenté au conseil municipal le rapport d'activité 2020 de Dinan Agglomération.
Le conseil municipal en a pris acte.

Rencontre prévue avec le responsable foncier de l'entreprise MARC le samedi 18 décembre : actuellement, la voie communale qui dessert la carrière du Vaugré est fermée avant d'arriver sur le site. La société MARC, consciente du problème souhaite proposer une alternative en créant sur ses parcelles un accès jusqu'au canal. Réflexion sur une aire de stationnement et de pique-nique en bas de la route qui descend à la carrière. Voir aussi la possibilité de rejoindre le bois de Tressaint.

3 DIA : Résidence des Tilleuls et 2 lots du lotissement de La Ville Gromil. Pas d'avis de préemption.

Participation classe ULIS : Le conseil municipal accepte de participer financièrement aux frais de fonctionnement d'une classe ULIS pour un enfant de la commune qui fréquente une école de Tinténiac. Montant de la participation : 384 €.

Vœux 2022 : le bureau municipal a proposé de ne pas organiser de cérémonie de vœux en janvier en raison de l'épidémie. Nous n'avons toujours pas pu remettre la médaille aux anciens élus. Une carte de vœux sera distribuée aux habitants, la photo des étangs sous la neige est choisie comme illustration.

Fond "Friche": une subvention de 117 000 € nous a été attribuée

Conseil de Développement : 4 habitants des Champs-Géraux sont membres du Conseil de Développement de Dinan Agglo. Avec les autres citoyens bénévoles de l'agglomération, ils représentent les habitants au travers de commissions, groupes de travail, tables rondes, à l'élaboration et à l'évaluation des politiques de l'agglo. Ils se sont présentés aux élus le 7 décembre dernier. Dans les prochains mois, le sujet travaillé sera le SCOT "Schéma de Cohérence Territoriale".

